

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS. LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES. Trois mois 5 fr., Six mois 9 fr., Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'hiver.

Table of train schedules for the Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, listing routes like Cahors to Paris, Agen, Bourdeaux, Périgueux, and Monsempron-Libos with departure and arrival times.

Cahors, le 1^{er} mai 1873.

Nous donnons la parole aux divers journaux conservateurs de Paris, au sujet des élections partielles qui viennent d'avoir lieu, et que nous avons appréciées, à notre point de vue, dans notre dernier numéro. Mais d'abord nous ferons connaître les nouvelles qui se sont répandues à Paris, dès que les résultats ont été connus.

La Bourse a salué par une baisse de près de un franc cinquante, le triomphe des radicaux.

On dit, d'un autre côté, qu'une démarche est sur le point d'être faite auprès de M. Buffet et des membres de la commission de permanence pour demander la convocation immédiate de l'Assemblée.

Nous ne croyons nullement à la convocation immédiate de l'Assemblée, qui, d'ailleurs, ne nous paraîtrait pas opportune en ce moment.

Le parti conservateur-libéral, malgré les mauvais procédés dont il avait été l'objet de la part du gouvernement, a courageusement voté pour M. de Rémusat.

Il suffit, pour s'en convaincre, de voir les majorités énormes que l'honorable ministre des affaires étrangères a obtenues dans tous les quartiers riches.

On assure, — et nous le croyons aisément, — que M. de Rémusat a reçu, avec beaucoup de sang-froid, la nouvelle de son échec.

Cet échec, au surplus, nous devons le dire, tombe beaucoup moins sur lui que sur ceux dont il a malheureusement écouté les conseils.

On dit que M. Grévy est atterré de l'élection de Paris. Il a reçu là un rude échec. Il s'était compromis personnellement en faveur de M. de Rémusat, mais il n'a exercé aucune influence sur le parti républicain.

M. Thiers n'a pas caché le sentiment de surprise et de mécontentement que lui causait la nomination de M. Barodet. On assure, dit le Français, que M. Calmon, préfet de la Seine, s'occuperait, en ce moment, d'obtenir de M. Gambetta et d'un certain nombre de députés de la gauche qu'ils fissent près du Président de la République une démarche pour protester de leurs bons sentiments à son égard.

longtemps les illusions du maître; mais on croyait à un ballottage.

Pendant toute la soirée, il y a eu à l'Elysée un grand mouvement d'allées et venues de députés appartenant au centre gauche. M. Thiers s'est entretenu avec plusieurs d'entre eux.

Au ministère de l'intérieur, l'émoi est fort grand. La déception était moins vive cependant, parce que M. de Goulard ne s'était jamais fait une grande illusion sur le résultat final, et que les renseignements particuliers des derniers jours l'avaient préparé sinon à un échec, du moins à une lutte acharnée.

A côté de la question électorale, qui faisait au ministère de l'intérieur l'objet de nombreux et tristes commentaires, se plaçaient les nouvelles, plus ou moins authentiques, mais ayant toutes un certain caractère de véracité, touchant la retraite de M. Jules Simon. On assurait que le ministre de l'instruction publique s'était plaint très-amèrement à M. Thiers du désaveu que lui avait infligé M. de Goulard et qu'il avait offert sa démission immédiatement. M. le président ne l'aurait pas acceptée, et aurait ajourné toute solution de conflit après les élections.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

M. Gambetta l'emporte sur M. Thiers, et la République radicale sur la République conservatrice. Voilà le fait brutal.

A Paris, M. Barodet est nommé au premier tour de scrutin. Il a réuni à lui seul plus de voix que ses deux concurrents, dont l'un est le plus vieil ami et le principal collaborateur du président de la République.

Ce n'est pas seulement à Paris que la démocratie radicale triomphe. Partout ou presque partout les résultats partiels sont favorables aux candidats du radicalisme.

La victoire des radicaux nous afflige plus qu'elle ne nous surprend. On a tout fait, depuis deux ans, pour affaiblir et pour diviser le parti conservateur; on n'a que trop réussi.

Le mal est fait aujourd'hui; il faut travailler à le réparer s'il en est temps encore.

Ce qui se passe aujourd'hui n'a rien d'imprévu pour nous. Depuis vingt mois nous n'avons cessé d'avertir le gouvernement des dangers auxquels sa politique conduisait le pays. Depuis vingt mois nous n'avons cessé de lui prédire le triomphe du radicalisme.

Des voix plus autorisées que la nôtre lui ont donné les mêmes avertissements. Au mois de juin dernier, lorsque les chefs de la majorité parlementaire faisaient auprès de M. Thiers cette fameuse démarche que les beaux-espriants ont ridiculisée sous le nom de manifestation des bonnets à poil, que disaient-ils au président de la République? Ils lui disaient que la politique de son gouvernement livrait le pays aux radicaux. Et que leur répondait M. Thiers? Il leur répondait que les radicaux n'étaient pas à craindre.

Si nous rappelons ces souvenirs, ce n'est pas pour nous livrer à des récriminations que nous considérons comme parfaitement inutiles: c'est uniquement pour bien établir de quel côté se sont trouvés, depuis vingt mois, les bons conseils, la sagesse et la prévoyance.

Aujourd'hui qu'y a-t-il à faire? Le mal est grand, assurément. Est-il réparable? Peut-être, mais à la condition de ne pas se faire d'illusions sur la situation. On ne trouvera les remèdes que si on les cherche; et on ne les cherchera que si l'on est convaincu de la gravité du danger.

Les remèdes sont de plusieurs sortes. On songe à faire des lois organiques; on peut donner à ces lois un caractère conservateur. C'est là un remède lent et peu sûr. Il faut préparer ces lois; il faut les faire voter par une Assemblée profondément divisée. Tout cela prendra du temps; et encore n'est-il pas certain que les lois nouvelles, une fois votées, donneront les résultats qu'on en attend.

Il est un autre remède plus sûr et surtout plus prompt. C'est le retour immédiat à la politique que le gouvernement n'aurait jamais dû abandonner: à la politique conservatrice.

La politique conservatrice ne se définit pas: elle se sent. Elle résulte d'une certaine attitude à l'égard des partis, d'une certaine manière d'inspirer et de diriger l'administration. Pour l'adopter et la mettre en pratique, il n'est pas nécessaire de faire voter une loi ou de prendre un décret. Il suffit de montrer de la confiance aux hommes d'ordre, et de la défiance aux hommes de désordre; il suffit d'encourager et de soutenir les fonctionnaires qui font leur devoir, de désavouer ceux qui ne le font pas. Il suffit, en un mot, de faire exactement le contraire de ce que fait le gouvernement.

Nous ne voulons pas rendre tel ou tel ministre, tel ou tel personnage spécialement responsable de la situation actuelle. Nous n'aimons pas les questions personnelles. Nous savons d'ailleurs que la plupart des ministres et un grand nombre de fonctionnaires sont animés des meilleures intentions. Nous demandons seulement que ces bonnes intentions cessent d'être purement platoniques. En un mot, nous ne réclamons pas un changement de ministère; mais nous réclamons nettement et énergiquement un changement de politique.

L'intérêt du public l'exige, et l'opinion publique l'attend.

M. Barodet élu n'apporte pas seulement la preuve éclatante que M. Thiers est impuissant à rallier les radicaux, qu'il se flattait d'avoir assouplis. Son élection est un soufflet appliqué par le radicalisme sur la joue de Thiers, en la personne de son ministre des affaires étrangères, l'honorable M. de Rémusat. Elle est une protestation directe contre le président de la République. Elle revêt même une sorte d'ironie qui manquait à l'élection du journaliste de la Lanterne. Car, si les électeurs de Rochefort triomphaient bruyamment de son succès contre l'Empire, en se flattant d'avoir porté à celui-ci un coup mortel, les électeurs de M. Barodet jouissent modérément de sa victoire, et insinuent qu'il reste un bout de la côte à graver, pour lequel M. Thiers est un cheval de renfort qu'il importe de ne pas dételer.

Et c'est au lendemain de nos hontes, c'est à deux pas de ces Allemands qui ont humilié nos armes, c'est sous les regards de l'Europe qui hausse les épaules, que Paris s'incarne en

Barodet! — Barodet! voilà où nous sommes ravalés! Barodet! voilà la pommade dont on frotte la patrie ensanglantée, pour la guérir! Barodet! l'imbécillité qui nous conduira au sang! Barodet! honte! ô trois fois honte!

Français.

M. Thiers disait souvent que la prochaine Chambre serait centre gauche. Il s'imaginait que les électeurs choisiraient pour les représenter des hommes comme MM. Cochery, Christophe, Bertaud. A la gauche, il prévoyait bien quelques irréconciliables, mais il les espérait peu nombreux. C'est une Assemblée ainsi composée, que M. Barthélemy Saint-Hilaire montrait à M. Thiers par delà les élections générales.

Dans l'état de désorganisation où est actuellement le parti conservateur, ce n'est pas la République modérée telle que la conçoit M. Thiers qui peut sortir des élections, c'est la République radicale. Les honnêtes gens qui ont cru qu'il suffisait, pour se faire accepter des radicaux, de se déclarer républicains, voient à quoi cela leur a servi. M. de Rémusat, M. le général Boissonnet, M. Frédéric Passy ont eu beau faire très-sincèrement profession de « républicanisme », les nouvelles couches n'entendent pas de cette oreille-là. Il leur faut des gages plus sérieux. La journée a montré que les radicaux n'hésiteraient pas à tirer tout aussi bien sur le drapeau de la République conservatrice que sur tel ou tel drapeau monarchique. Quelles réflexions sérieuses ne doivent pas suggérer les élections aux députés de la gauche qui s'étaient faits les patrons de la candidature de M. de Rémusat.

Gazette de France.

Le succès de la démagogie est immense; il ne nous a point étonné. La politique suivie depuis deux ans nous y avait, hélas! préparés. On ne peut supputer ces chiffres sans se demander en tremblant ce que va devenir notre infortuné pays, et comment sous ces coups répétés, il pourra se relever de ses ruines.

Barodet nommé à Paris avec une pareille majorité, c'est la revanche de la Commune. Il est impossible de se le dissimuler.

Ceux qui avaient d'abord pris le fusil contre le gouvernement de Versailles, contre l'armée, ont usé du bulletin; mais la lutte pour être portée sur le terrain légal, n'en est pas moins significative, et, moins le personnage mis en avant avait de valeur propre, plus les suffrages qu'il a recueillis montrent la puissance de l'organisation démagogique et la force de la discipline des hommes du 18 mars.

Ainsi, pendant que le gouvernement cherchait à organiser une République — sans la proclamer — sur des bases dites conservatrices et faites de tous les déserteurs du parti de l'ordre; pendant qu'il dépensait son temps et son intelligence à séparer la droite du centre droit, à enlever des voix au centre droit pour former un groupe de centre gauche-droite, pendant qu'il se perdait enfin dans des combinaisons ne répondant à rien de sérieux, la démagogie, elle, organisait aussi sa République — sans proclamer — profitant sans bruit de la campagne entreprise par le pouvoir contre les conservateurs.

Ce que devait produire ce double travail, il était difficile de le prévoir. Nous sentions bien qu'on minait le terrain sous nos pas. Nous nous rendions bien compte que la cause de l'ordre perdait chaque jour des adhérents et que les conservateurs s'affaiblissaient beaucoup en se laissant gagner par cette chimère d'une République qui ne fût pas républicaine, qui ne fût pas socialiste.

Mais ceux qui avaient le sentiment des fautes commises, ne pouvaient apprécier comment se traduisaient, dans les faits, les conséquences de cette politique néfaste, et beaucoup pensaient que les forces dont disposait le président, unies à celles de Chernouski, des Arago et des Carnot, balançaient au moins celles de MM. Ranc, Gambetta, Louis Blanc et des grôléens et des partisans de la Commune.

L'élection a prouvé que le mal produit par la politique que nous avons combattue, est plus profond encore, plus sérieux qu'on ne voulait le croire; elle prouve, de plus, et ceci est plus grave, — que le gouvernement ne connaissait nullement la puissance de l'organisation occulte de la République socialiste et les progrès qu'ont faits depuis un an les partisans de la Commune, de la *solidarité des communes*, comme dit M. Gambetta, dans son Message.

Si le gouvernement se fût douté que Paris renfermait cent quatre-vingt mille hommes disciplinés, dévoués aux doctrines socialistes, votant avec cet ensemble sur l'ordre de leur chef, il n'aurait pas affronté une pareille bataille dans des conditions semblables.

Le gouvernement ignorait donc la force de cette organisation à Paris. Voilà ce qui est réellement grave, nous le répétons. Le gouvernement ne croyait pas plus que les démagogues l'écraseraient de leurs bulletins le 27 avril 1873, qu'il n'a voulu croire le 18 mars 1871 que les démagogues le mitrailleraient avec leurs canons.

Et encore aujourd'hui, qui sait s'il voudra se rendre à l'évidence, et si des amis funestes n'essayeront pas de lui cacher la vérité et d'atténuer, par des suppositions et des récits mensongers, la situation qui se révèle à tous.

Si nous étions bien sûr que M. Thiers se rend un compte exact de notre état social et du vice de la politique suivie jusqu'à ce jour, nous ne serions pas inquiet; mais pouvons nous espérer que les Barthélemy Saint-Hilaire, les Christophle, les Chanzy, ne seront pas encore écoutés? qu'ils renonceront à leurs mesquines combinaisons et se décideront, sans autre préoccupation, à faire face à l'invasion du socialisme qui nous menace de tous points?

Nous attendons avec une véritable anxiété le premier acte de M. Thiers, sa première parole! Elle peut être décisive pour l'avenir de la France.

Dieu fasse que M. Thiers, se dégageant de toute influence délétère, trouve dans son patriotisme une inspiration et des résolutions dignes de la grande situation que lui ont donnée, il y a deux ans, l'Assemblée et le pays.

Patrie.

Le scrutin ne nous étonne pas, ne nous effraie pas non plus. A beaucoup d'égards, il nous rassure. Il nous rassure, parce que la situation qu'il accuse va certainement donner aux conservateurs, et notamment à la majorité de l'Assemblée nationale, une énergie, une vigueur, une fermeté dans les desseins qui leur ont manqué jusqu'ici, et dont l'absence ou l'intermittence regrettable ont été, ils doivent bien le voir, une des causes principales du succès remporté par les radicaux.

Nous ne pouvons mettre en doute que l'Assemblée nationale ne comprenne, à sa rentrée, que depuis deux ans elle s'est montrée trop molle, trop complaisante envers des ministres qui, à l'exemple de M. Jules Simon, n'ont reconnu ses bontés que par des injures; qu'elle s'est trop laissée diriger par le gouvernement d'un vieillard incertain et trop changeant, et qu'enfin il faut qu'elle se mette elle-même à la tête du mouvement décisif et vigoureux, lequel peut seul résister à la décision et à la vigueur des jacobins.

Non point que l'Assemblée doive, pour cela, songer à renverser M. Thiers; ce n'est pas ce que nous prétendons; mais elle doit, par son attitude, lui montrer que le temps des faiblesses et des atteroiements est passé. Le soin de sa propre mémoire, le soin de la mémoire de M. Thiers exige qu'elle agisse ainsi. Elle ne doit pas permettre qu'on dise dans l'histoire: « Une Assemblée profondément

conservatrice, qui avait choisi pour chef de l'Etat un conservateur, a montré si peu de conduite et si peu d'énergie, qu'au bout de trois ans elle avait livré le pays au mains des radicaux, et s'est retirée laissant la révolution plus arrogante et plus puissante que jamais. »

Voilà ce que comprendra l'Assemblée et voilà ce qu'elle fera comprendre à M. Thiers. Au surplus, sera-t-il nécessaire que la Chambre agisse dans ce sens sur l'esprit du chef de l'Etat? M. Thiers ne comprendra-t-il pas par lui-même toute la valeur de la cruelle leçon que Paris lui a infligée hier? Malgré toutes les faiblesses qu'il a montrées depuis son arrivée au pouvoir, bien qu'à l'endroit de son intelligence des situations et de la netteté de ses vues politiques nous ayons été bien souvent déçus, nous croyons M. Thiers trop homme d'Etat pour ne pas tirer de lui-même la moralité de l'élection de Paris.

Il verra bien facilement qu'au mois d'avril 1873 la foule parisienne le combat avec des bulletins de vote comme elle le combattait en mars 1871 avec des canons; il verra que c'est la Commune légale qu'on organise contre lui, et pas plus le 27 avril que le 18 mars il ne peut dire que les conservateurs, les monarchistes l'ont abandonné ou trahi.

Au contraire, parmi ces conservateurs, le plus grand nombre a voulu, pour le soutenir une fois encore, faire abnégation de toutes ses préférences, et oublier, dans une mesure que certains ont trouvée excessive, les injures qu'ils avaient eues à supporter depuis deux ans. Ce grand nombre-là a voté pour M. Thiers et pour son ministre; mais, si l'on ajoutait aux voix de M. de Rémosat les voix données à M. Stoffel par certains conservateurs, dissidents, on trouverait encore que M. de Rémosat est battu de dix-huit mille suffrages par M. Barodet. Ce sont donc bien les radicaux et les radicaux seuls qui ont défait M. Thiers. C'est bien, c'est uniquement la victoire de la Commune.

INFORMATIONS

Election du 27 avril.

Résultat définitif.

Paris.

M. Barodet, radical, 480,146 élu.
M. de Rémosat, républicain, 435,407
Colonel Stoffel, conservateur, 27,081

Bouches-du-Rhône.

M. Lockroy, radical, 51,000 élu.
M. Frédéric Passy, conservateur-lib. 16,500

Marne.

M. Alphonse Picard, radical, 41,200 élu.
M. Boissonnet, conservateur-lib. 23,000

Morbihan.

M. Ch. du Bodan, légitimiste, 45,400 élu.
M. Beauvais, radical, 30,900

Corrèze.

M. Latrade, républicain, 35,500 élu.
M. Brunet, conservateur, 17,500

Gironde.

M. Dupouy, radical, 55,669 élu.
M. Maitre, 25,976

Jura.

M. Wladimir Gagneur, républicain, 21,500 élu.
M. de Mérona, conservateur, 6,883

Nièvre.

M. Turigny, républicain, 33,071 élu.
M. Gillois, monarchiste, 31,954

La Gazette de France publie ce qui suit en tête de ses colonnes :

« Tout gouvernement doit être conservateur, et nulle société ne pourrait vivre avec un gouvernement qui ne le serait point. »

» LA RÉPUBLIQUE SERA CONSERVATRICE OU ELLE NE SERA PAS. »

(M. Thiers, Message du 13 novembre 1872.)

BARODET : 180,000 VOIX

On assure que l'intervention de M. Cernuski, en faveur de la candidature Rémosat, aurait produit une assez fâcheuse impression dans le monde officiel et surtout dans l'armée. M. Cernuski est naturalisé français depuis un ou deux ans, mais on n'a point oublié que lorsqu'il appartenait à la nationalité italienne, il était un des chefs du parti révolutionnaire dans la Péninsule. En cette qualité, il défendait Rome en 1849 et combattait l'ar-

mée française. Nos généraux sont, on le comprend, peu disposés à oublier ces circonstances, et quelques-uns d'entre eux, parmi lesquels on cite les généraux Vinoy et Douay, se seraient faits à cet égard, auprès du Président de la République, les interprètes des sentiments de l'armée.

M. Léon Say, ministre des finances, est gravement malade.

Dialogue rue des Amandiers-Popincourt :
PREMIER ÉLECTEUR. — Il paraît qu'on a établi la Commune à Madrid, et qu'on a désarmé les bonnets à poil!

DEUXIÈME ÉLECTEUR. — Ça, c'est bien! Mais a-t-on brûlé quelque chose?

PREMIER ÉLECTEUR. — Non!

DEUXIÈME ÉLECTEUR. — Tiens! qu'est-ce qu'ils attendent donc?

Nouvelles d'Espagne

Le mouvement révolutionnaire s'accroît de plus en plus à Madrid, et il faut s'attendre à apprendre par un des prochains courriers que le règne du pétrole et des assassinats en masse est commencé.

Les événements qui viennent de s'accomplir en Espagne ont une portée considérable, et sont bien propres à faire réfléchir les gens qui croient encore à la possibilité de la République en France.

C'est vainement que les journaux officiels tels que le *Bien public* et le *Soir* s'efforcent d'atténuer la vérité. Nous savons que le triomphe des radicaux, ou mieux des gens de la Commune, préoccupe singulièrement M. Thiers et jette un grand trouble dans son esprit.

Il a voulu se faire le chef de ce que ses familiers et lui appellent la « République conservatrice. » Or il doit voir, par les événements d'Espagne, que la République, suivant ses propres paroles, mène au sang quand elle ne mène pas à l'imbécillité.

Il faut, tôt ou tard, que toute république, qu'elle s'appelle « conservatrice » ou de tout autre nom, verse dans l'anarchie et dans la Terreur.

Telles sont évidemment les réflexions que doit se faire M. le Président de la République, car il y a plus d'un point de ressemblance entre le gouvernement semi-conservateur de MM. Castelar et Figueras à Madrid et celui qui subsiste au milieu de nous.

La nouvelle de la démission de M. Olozaga, est encore de nature à alarmer M. Thiers.

L'ancien ambassadeur d'Espagne à Paris vient de s'installer à Paris rue de Miromesnil.

Les journaux de Paris, publient les deux dépêches suivantes :

Bayonne, 27 avril, soir.

Jeudi 24, beau succès pour les carlistes près de Vera. 700 volontaires ont battu 1,400 républicains; le combat a duré depuis onze heures du matin jusqu'à la nuit. Santa-Cruz a donné le coup de grâce aux républicains.

Ceux-ci étaient bien abattus, car 80 des leurs étaient restés sur le champ de bataille tués ou blessés.

Si le plan républicain Nouvilas a échoué, le plan carliste Dorregaray réussit; des faits importants viendront bientôt le prouver.

Les carlistes reçoivent journellement beaucoup de fusils.

Perpignan, 28 avril.

Nous sommes autorisés à démentir officiellement la rentrée en France de don Alphonse de Bourdon, père de don Carlos, avec tout son état-major.

L'ordre du jour de Yelarde à cet égard est une fanfaronade de plus de ce général, qui, jusqu'à présent, n'a battu les carlistes que dans ses dépêches.

La fuite de Saballs est encore de pure invention. Nos courriers présentent les affaires carlistes en Catalogne plus prospères que jamais.

Chronique locale

Conseil général du Lot.

Séance du 24 avril 1873.

Présidence de M. Roques.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Sont présents : MM. Roques, Sérager, Teilhard, Laborie, Saux, Talou, Pradines, Cambres, Calmels, Bessières, Mayzen, Demeaux, Fraysse, Domphnou,

de Gozon, Duphénieux, Cipières, de Marquessac, Brugalières, Limayrac, Vayssié, Pierre Dufour, baron Dufour, de Verninac.

Absents : MM. Cuniac, comte Murat, Vital, Lafon de Caix, de Lamaze, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. de Marquessac a la parole, pour développer une proposition, signée de quatre de ses collègues et déposée la veille sur le bureau du Conseil.

Il expose, que la partie de la rivière de la Dordogne, comprise entre le port de Mareuil et le pont de Souillac, est comprise dans les attributions du service de la navigation résidant à Périgueux, que cette mesure justifiable, au temps où la navigation de la Dordogne avait une certaine importance, n'a plus sa raison d'être aujourd'hui, que cette navigation n'existe presque plus, qu'autrefois l'inscription maritime s'étendait jusqu'à Souillac, qu'aujourd'hui elle s'arrête à Castillon. Il demande en conséquence que l'entretien des berges, l'établissement et réparation des cales d'abordage entre Souillac et Mareuil soient rattachés au service des ponts et chaussées du département du Lot. Le conseil s'associe à la demande de M. de Marquessac.

Sur le rapport de M. Brugalières, au nom de la commission des travaux publics, le conseil approuve la modification proposée par M. l'ingénieur en chef à la rectification de la côte de Boissière (chemin vicinal de grande communication, n° 4) et l'autorise à employer à ce travail : 1° la somme encore libre du sous-chapitre 17, § 1er; 2° le reliquat de la somme de 2,582,71 réservée pour dépenses imprévues lors de la distribution des fonds, faite par la Commission départementale, le 18 janvier 1872; 3° enfin au moyen d'une somme à prendre sur le sous-chapitre 13, art. 12.

M. de Verninac rapporteur de la commission des travaux publics, donne au conseil, un résumé du projet de règlement du service de voirie, proposé par la Commission départementale, d'accord avec M. l'ingénieur en chef.

(Suit le règlement.)

Ce projet de règlement a été étudié, article par article avec le plus grand soin, par la commission des travaux publics et n'a donné lieu, quant à ses détails à aucune objection. Une seule question s'est élevée et a divisé la commission. Cette question est celle-ci : la Commission départementale a-t-elle outrepassé ses pouvoirs ou a-t-elle sagement interprété la décision du Conseil général du 24 août 1872. Cette question, le Conseil général seul peut la résoudre. La commission des travaux publics a une majorité de 5 voix contre 2 et une abstention, propose au conseil d'adopter le projet de règlement.

M. Mayzen a la parole; il ne veut pas critiquer le projet de règlement, en lui-même, et est tout disposé à admettre que le service ainsi réglé fonctionnera au mieux des intérêts du département. Mais un scrupule l'arrête et une question supérieure s'impose à son esprit. La délibération de la commission départementale et le règlement auxquelles elles ont abouties sont-ils conformes, non-seulement à l'esprit, mais à la lettre des résolutions votées par le Conseil général, dans la séance du 24 août dernier. Il pense qu'une fois la question de fusion de deux services des routes départementales et de chemins vicinaux résolue affirmativement, le conseil avait entendu supprimer complètement le service vicinal, dépendant directement de l'autorité préfectorale, pour le remplacer par un service relevant immédiatement du ministre des travaux publics.

Il n'examine pas quelle solution était la meilleure, mais, selon lui, telle avait été la pensée de la majorité du 24. Si en est ainsi, il ne peut, quant à lui; revenir indirectement sur un vote émis dans les conditions solennelles et après la discussion approfondie qui est encore dans la mémoire de tous.

Il voit la preuve de ce qu'il avance dans une phrase du rapport de M. l'ingénieur en chef, sur le rapport de règlement, et s'il compare le texte des délibérations de la commission départementale et celui des résolutions du 24 août, il trouve une contradiction flagrante entre l'esprit et la lettre de l'une et de l'autre. Contradiction qui s'explique par ce motif que la majorité de la commission était opposée à l'opinion qui a prévalu dans le Conseil.

En conséquence, et sans examiner si la solution adoptée par la commission départementale et approuvée par la majorité de la commission des travaux publics, est ou n'est pas la meilleure possible, il se repousse comme contraire au vote du 24 août 1872 et vote contre le projet de règlement.

M. Limayrac s'associe aux paroles que vient de prononcer M. Mayzen.

M. Bessières demande quelques explications et critique certains articles du projet de règlement.

M. de Verninac, rapporteur, répond d'abord aux critiques de M. Bessières. Passant ensuite aux objections de M. Mayzen, il déclare qu'il a été l'un des soutiens les plus anciens et les plus convaincus de la mesure qui a été adoptée par le Conseil à la session dernière. Au sein de la commission départementale, il avait combattu les conclusions du rapport de M. Brugalières, et son vote n'a jamais été douteux sur cette question. Il n'a jamais eu ni doute ni hésitation sur cette question, et son opinion n'a pas changé depuis. A ce titre, il croit pouvoir tout au moins

qu'aucun de ses collègues interpréter le vote du Conseil général auquel il a pris part. Quelle était à cette époque la situation ? Une administration vicieuse insuffisante, tout au moins quant au nombre des employés, laissait le service en souffrance, après avoir rendu des services au département, qu'il est le premier à reconnaître, elle lui semblait devenue inférieure à sa tâche.

Quel était, selon lui, le remède le plus pratique et le plus efficace, s'était de la réorganiser avec le concours et sous la direction du corps si honorable et si savant des ponts-et-chaussées, dont la direction intelligente et ferme a déjà imprimé au service une activité et une régularité qui donnent pleine raison à l'adoption de cette mesure; c'est cela et cela seulement qu'il a entendu, en s'associant au vote du 24 août 1872, et il ne croit pas être démenti par plusieurs de ses collègues, en disant, qu'eux aussi, n'ont pas porté plus loin leur pensée. Il n'a jamais considéré comme une conséquence nécessaire de ce vote, que désormais aucun agent de la voirie départementale ne serait nommé par le préfet, que tous relèveraient directement du ministre. Sans doute il n'était pas le seul à penser ainsi, puisque la commission départementale, qui s'était divisée sur les conclusions du rapport de M. Brugalières, s'est trouvée toujours unanime dans la discussion du projet de règlement, soit avec M. l'ingénieur Sicot, soit avec M. l'ingénieur Laterrade; quoiqu'il en soit, c'est au Conseil seul à trancher la question en votant ou en repoussant le projet de règlement.

M. Sérager s'associe à l'interprétation donnée par M. le rapporteur du vote du 24 août 1872.

M. le préfet annonce qu'il a quelques observations et quelques réserves à faire sur un membre de phrase introduit dans l'article 4 du règlement.

L'ensemble du projet de règlement est mis aux voix sous réserve du passage sur lequel M. le préfet demande à faire des observations.

Une demande de scrutin public a été déposée par MM. Talou, Duphénieux, de Gozon, Pradines.

Le dépouillement donne les chiffres suivants : pour l'adoption 19, contre 4.

Ont voté pour l'adoption :

MM. Brugalières, Cambres, Cipières, Demeaux, baron Dufour, Pierre Dufour, Duphénieux, Fraysse, de Gozon, Laborie, de Marquessac, Pradines, Roques, Saux, Sérager, Talou, Teilhard, Vayssié, de Verninac.

Ont voté contre l'adoption :

MM. Bessières, Domphnou, Limayrac, Mayzen.

M. le préfet a la parole. Dans l'article 4 du projet de règlement relatif à la nomination et à l'avancement des employés de la voirie départementale, la commission départementale a introduit une disposition, qui oblige le préfet à communiquer au Conseil, après la décision prise par lui, le rapport de l'ingénieur en chef, sur lequel elle est motivée. M. le préfet voit là une sorte d'immission illégale dans ses attributions, la nomination des employés départementaux étant réservée formellement par la loi de 1836 au préfet, pour sa seule responsabilité. Il a soumis ces observations à la commission départementale qui a passé outre, il croit devoir faire également ses réserves devant le Conseil général.

M. Bessières appuie les observations de M. le préfet. La rédaction de la commission mise aux voix est adoptée.

M. Laborie expose que, avant le 4 septembre 1870, les impressions de la Préfecture, (l'impression des procès-verbaux du Conseil, probablement)..., étaient données de gré à gré par le préfet à 60 fr. la feuille. Plus tard, M. le préfet Pougny les donna de gré à gré à 40 fr.; puis le Conseil général, ayant ordonné leur mise en adjudication, de très importants rabais furent obtenus, qui s'élevèrent jusqu'à 50 et 60 p. 100 et dépassèrent même ce chiffre.

Mais à la dernière adjudication du 1^{er} mars 1873, une entente étant probablement survenue entre les imprimeurs de Cahors, il n'a été fait que des rabais insignifiants de 1 ou 2 francs.

Pour éviter le préjudice qu'une semblable coalition pourrait causer au département, M. Laborie propose au Conseil, d'autoriser M. le préfet, pendant un délai de quinzaine après l'adjudication, à donner de gré à gré les impressions, à l'imprimeur du département ou d'ailleurs, qui voudra les faire à meilleur marché.

Cette proposition mise aux voix est adoptée. L'ordre du jour étant épuisé, M. le président déclare la séance levée et la session close.

Le Secrétaire,
DE VERNINAC.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de souscrire pour cent exemplaires de l'ouvrage sur les *Phosphates*, de notre collaborateur, M. le professeur Malinowski. Cette souscription importante épuise complètement la première édition de ce livre, dont la seconde édition paraîtra prochainement.

Le comte Joachim Murat, député du Lot, vient d'avoir la douleur de perdre un fils, son dernier enfant.

M. Grange, substitut du procureur de la République près le siège de Châteaulin, vient d'être nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Figeac, en remplacement de M. Allien, démissionnaire.

Le public est prévenu que le lundi, 26 mai prochain, à 1 heure après midi, il sera procédé, dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique des fournitures de viande fraîche à faire à prix ferme, pendant les six derniers mois de l'année 1873, aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées ou bivouaquées dans la circonscription formée par le département du Lot.

Les personnes qui voudront prendre part aux opérations devront déposer, avant le 15 mai au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du sous-intendant militaire de la place de Cahors, une déclaration faisant connaître leur intention et indiquant leur nom, prénoms, qualité, domicile ainsi que des références.

Par décision ministérielle, les compagnies de gendarmerie vont échanger leurs fusils modèle 1866, dont sont armés les hommes à pied, contre les carabines de gendarmerie, modèle 1866 avec sabre-baïonnette, dont l'adoption a été prescrite pour la gendarmerie à pied par décision ministérielle du 20 novembre 1872.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt d'où ressort la jurisprudence suivante :

« Lorsque, par l'expiration de la durée du brevet, le produit breveté et la dénomination sont tombés dans le domaine public, le breveté ne peut, au moyen d'un nouveau brevet pour le même objet, retirer à son profit ce produit et cette dénomination. »

Une question qui intéresse les droguistes et épiciers, a été jugée par le tribunal correctionnel de Lille.

Il s'agissait de savoir si la vente de l'huile de foie de morue au détail est interdite à ces commerçants.

Le tribunal a décidé que l'huile de foie de morue est une préparation pharmaceutique dont la vente est réservée aux pharmaciens, et il a condamné un droguiste, qui en avait livré un demi-litre à un client, à 500 fr. d'amende, par application de l'article 33 de la loi du 21 germinal an XI.

C'est une question d'appréciation qui, sans doute, ira en appel.

Il circule de fausses pièces de 2 fr. avec la date de 1872; ce sont des pièces de cuivre recouvertes d'une feuille d'argent, sur laquelle les signes monétaires sont très-fidèlement reproduits. Toutefois, la différence de pesantier entre les deux métaux permet de reconnaître la fraude, mais il est très-facile à un comptable de s'y tromper, lorsque de nombreux paiements s'effectuent entre ses mains.

La Gelée.

Nous recevons les renseignements suivants sur la gelée :

On lit dans le *Courrier de la Gironde*, de Bordeaux :

« Les nouvelles qui nous parviennent sur les dernières gelées sont déplorables. Le mal a été bien plus grand qu'on ne l'avait cru tout d'abord. C'est un véritable désastre. Aucune contrée n'a échappé aux atteintes de ce terrible fléau. La nuit de vendredi à samedi a enlevé, en grande partie, ce qu'avait épargné la nuit de jeudi à vendredi. Le Médoc, les palus et les côtes de l'Entre-deux-Mers ont également souffert. »

On lui écrit de Floirac :
Vendredi soir.

« Aujourd'hui la gelée n'avait rien touché au pied et au dessus de la côte. La palu des Queyries n'avait aucun mal. En arrivant sur le plateau, j'ai constaté le même fait pour les vignes aérées; mais le versant des collines et les bas-fonds étaient rasés aux trois-quarts. »

« Ce qui rend le mal encore plus désastreux, c'est que son action s'est produite sur de malheureuses vignes déjà gelées en 1870 et qui avaient été recépées. Repousseront-elles après ce nouvel accident ou ne vont-elles pas se dessécher ? »

« Les palus de Floirac jusqu'à Saint-Macaire ont beaucoup souffert dans la partie moyenne, entre le fleuve et le pied du coteau. Les pertes varient de la moitié aux trois quarts. »

« Samedi matin.

« La gelée a été, cette nuit, plus forte et plus désastreuse que la nuit dernière. Le bas-fond qui, hier, n'avait pas été touché, est complètement perdu. A tort ou à raison, j'ai fait brûler et fumer des pailles, mousses et broussailles depuis deux heures jusqu'à cinq heures. Précautions inutiles. J'avais espéré atténuer le mal dans les parties déjà bien malades, notamment le bas-fond échappé comme par miracle. *Tout est perdu.* Toutefois, les hautes vignes de deux versants élevés comparativement, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, n'ont presque pas été atteintes. Il n'y a çà et là que quelques feuilles crispées, peu de bourgeons sont brûlés. »

« Les petits pois et les fèves étaient ce matin complètement abattus. L'herbe et surtout les trèfles étaient glacés au point de se briser sous les pieds. »

Le *Courrier de la Gironde* complète ainsi les informations de cette lettre :

« La gelée a encore persévéré cette nuit de samedi à dimanche. On dit, toutefois, qu'elle a été moins forte que la nuit du vendredi à samedi. Les vents tiennent toujours au nord promenant toute la journée d'immenses nuages qui disparaissent le soir, faisant place à cette sérénité et à cette transparence de l'atmosphère qui nous apportent la dévastation. »

« On assure qu'à Noaillan et à Fontet, la gelée a tout ravagé et que les vignes présentent le même aspect qu'au mois de décembre. »

On lit dans l'*Union*, de La Réole, du 26 avril :

« Au moment où nous mettons sous presse, les renseignements des parties éloignées du vignoble ne nous sont pas encore parvenus et nous ne pouvons dire exactement l'étendue du mal causé par la gelée du 26 avril; mais ce mal est considérable et sera étendu aux coteaux épargnés par la gelée du 23. »

« De l'avis de tous, les vignes blanches, enrageat, jurançon, ont plus souffert que les rouges. »

« En somme, nous craignons fort que les joyeuses espérances de la semaine dernière soient, en grande partie, détruites et, ce qui n'est pas fait pour nous rassurer, c'est que le ciel est d'une limpidité désolante et que le vent persiste à se tenir au nord. »

On lit dans l'*Espérance*, de Blaye :

« Les deux dernières nuits ont été funestes pour notre vignoble. »

« Les gelées de vendredi et de samedi matin ont jeté la désolation dans le Blayais. »

« Nous ne pouvons apprécier aujourd'hui les pertes causées. »

« Dieu veuille qu'il y ait de l'exagération dans les tristes renseignements qui nous sont fournis au moment où nous mettons sous presse, et que le mal soit moins grand qu'on le dit. »

« Une lettre de Jonzac, datée du 25, nous apprend qu'en Saintonge, la gelée a occasionné des dégâts considérables. »

On lit dans le *Progrès des Communes* de Libourne :

« La matinée du vendredi 25 a été fatale pour nos vignobles. Le vent du Nord, qui souffle depuis deux jours, a refroidi terriblement la température. Il y avait de la glace dans les fossés. Les vignes ont gelé, surtout dans les basfonds. »

« Certaines propriétés sont totalement ruinées. Ailleurs, on compte le tiers de perdu. Les vins blancs auront souffert davantage. Les prix ont déjà haussé rapidement. On attend avec anxiété les nuits suivantes. Les dégâts ne pourront se constater réellement que dans quelques jours. »

On lit dans le *Charentais* d'Angoulême :

Les fraîcheurs survenues subitement, il y a deux jours, ont fait naître des inquiétudes que nous craignons vivement de voir aujourd'hui réalisées. Déjà, hier matin, on pensait que la gelée de la nuit précédente avait pu occasionner dans les bas-fonds des dégâts assez sensibles.

Mais, pendant la nuit dernière, le froid a redoublé de rigueur, et nous ne sommes point surpris ce matin de recevoir divers renseignements qui nous apprennent que la vigne a presque partout souffert de graves dommages.

On lit dans l'*Union nationale*, de Montpellier, du 27 :

La gelée qui, hier, avait fait quelques dégâts aux environs de Montpellier, a ravagé aujourd'hui une partie des vignes et des jardins potagers.

Du côté du pont Juvénal, notamment, le mal est très sérieux.

Les plans de haricots et de melons ont été entièrement détruits. Les arbres fruitiers ont été fortement endommagés.

Comme on peut le voir, le mal est déjà considérable, et si la température ne s'adoucit pas, il

faut s'attendre à une destruction presque entière de la récolte.

A St-Georges et à Fabrègues, les dommages causés sont considérables.

On écrit de Béziers, en date du 26 avril, 8 heures du soir :

Le grand vent qui a régné, la nuit dernière, a protégé les vignes, et il n'y a pas de dommage appréciable. Ce soir, le vent est moins fort et on craint beaucoup pour cette nuit.

On écrit de Nîmes, au *Messenger du Midi* :

« 26 avril.

« Nous voilà en plein hiver. Il fait maintenant plus froid qu'il n'avait fait en décembre et janvier. Il gèle. Aussi l'anxiété des agriculteurs est grande, car les dommages commencent à être sérieux et le mauvais temps continue. Toutefois, le mistral qui souffle avec violence sauvegarde la végétation, qu'une forte gelée blanche anéantirait. »

« Je ne puis vous donner encore de renseignements bien précis sur la situation des vignes; mais il semble avéré que les plus abritées sont jusqu'à présent les plus maltraitées. La récolte de celles qui n'avaient pas encore été travaillées est, dit-on, bien compromise, l'humidité de l'herbe ayant rendu la gelée plus intense. »

« En attendant que je puisse vous signaler les territoires qui auront été le plus atteints, je puis déjà vous dire que, du côté de Langlade et d'Aujargues (dans la Vaunage) le mal est très sensible; on aperçoit de la route beaucoup de bourgeons brûlés. Le canton de Lédignan semble avoir été maltraité. »

« On m'assure qu'à Rouvière, un propriétaire qui récolte 4,500 hectolitres de vin, ne croit pas pouvoir vendanger cette année. Il a même jeté ses vers à soie, la feuille du mûrier se trouvant aussi atteinte par la gelée. »

« De tous côtés arrivent des plaintes sur le mal fait aux mûriers et aux vers à soie. Les voyageurs venant du côté nord du département apportent de fâcheux renseignements à cet égard. »

« Nîmes, 27 avril.

« Le temps ne s'améliore pas. La nuit a été très froide, mais il a fait du vent. J'apprends que dans le territoire d'Aimargues il y a passablement de mal; mais les communes de Marsillargues et de Saussargues sont encore plus atteintes. Partout où il y a de l'humidité, le dommage est considérable, et voilà pourquoi les vignes situées dans les endroits humides au bord des courants d'eau sont plus maltraitées. »

On lit dans le *Journal de l'Ardeche*, de Privas, du 26 :

« Depuis deux nuits il gèle assez fortement. Nous avons recueilli, ce matin, une plaque de glace d'un centimètre d'épaisseur. »

« Une bourrasque de neige s'est produite plusieurs fois aujourd'hui, et l'on a des craintes très vives pour la vigne et le mûrier. »

On lit dans le *Mémorial de la Loire* de Saint-Etienne, en date du 26 :

« La nuit 25 au 26 avril sera certainement une des nuits les plus désastreuses qu'on ait à enregistrer : le thermomètre, à Saint-Etienne, est descendu à quatre degrés au-dessous de zéro. Les arbres fruitiers, les espaliers et les quelques vignes de notre arrondissement on dû s'en ressentir. »

« Au moment où nous écrivons, il tombe par intervalles des giboules de neige emportées par une froide bise. Hier le temps était tout pareil. »

Onze heures et demie. — La neige tombe à flocons serrés et au lieu de se fondre elle couvre la terre. »

Le *Messenger du Midi* publie les renseignements généraux suivants qui lui ont été communiqués et qu'il donne sous toutes réserves :

CHAMPAGNE : complètement gelée.
VIGNOBLES DE L'AMANCE (Haute-Saône); complètement gelés.
BESANCON : gelée à glace.
ORLÉANS : vendredi, 2 degrés au-dessous de zéro, peu de dégâts. Craintes sérieuses.
BORDELAIS : éprouvé fortement.
BOURGOGNE : peu de gelée.
LYON ET MACONNAIS : peu de dommages.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bourse de Paris.

Paris, 1^{er} mai 1873, soir.

Rente 3 p. o/o	54,10
— 4 1/2 p. o/o	77,50
— 5 p. o/o	88,75
— 5 p. o/o	86,25

Annonces

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française**, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 4 fr.

L'ouvrage complet formera 410 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 10^e fascicule, BRÉ à CAL, est en vente.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du

Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Tout malade trouve, par la douce *Revalescière Du Barry*, santé énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur. — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien,

DU BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Le XIX^e SIÈCLE commencera dans quelques jours une série d'articles intéressants et actuels.

Sous le titre :

LETRES DES VOLONTAIRES D'UN AN

il publiera des correspondances de jeunes gens qui partent le 9 de ce mois pour commencer l'apprentissage du soldat dans l'infanterie, dans la cavalerie et dans l'artillerie.

Tout le monde voudra lire ces lettres qui indiqueront, jour par jour et par le menu détail, la vie nouvelle où entrent nos enfants et nos jeunes camarades.

Il sera très-attachant de suivre pas à pas cette génération de la revanche.

ABONNEMENTS :

2, rue Drouot. — Trois mois : 16 fr.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

AU 1^{er} MAI PROCHAIN

RÉOUVERTURE DE L'ANCIEN CAFÉ DE BORDEAUX

SOUS LE NOM

CAFÉ ALSACE-LORRAINE

Maison Julien BLANC, en face la Mairie.

Cet Etablissement se recommande par sa tenue, son confortable; il est situé au centre des affaires.

Bière de Vienne et de Nérac. — Spécialité de Glaces et Sorbets.

ANNUAIRE

DÉPARTEMENTAL

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

DU

JOURNAL DU LOT

POUR L'ANNÉE

1873

PRIX : 1 FR.

Par la poste : 1 fr. 40.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS LES

BUREAUX DU JOURNAL

A CAHORS

Aux Asthmatiques.

Guérison certaine par M. AUBRÉE, médecin-pharmacien, à La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). Brochure explicative : 40 centimes.

HYDROPIE, RÉTENTIONS D'URINE, GRAVELLE

Douleurs néphrétiques, prompt guérison par le traitement spécial de M. AUBRÉE. Prix : 15 francs.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATES DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix : 5 fr.

A louer à suite de décès

Pour entrer en jouissance le premier juin prochain,

L'Hôtel du Lion d'or

S'adresser à M. Bladanet, à Cajarc (Lot) qui en est propriétaire.

Cet Hôtel se compose de vastes Ecuries et Remises, et a deux descentes de voitures, faisant un service régulier de Cahors à Figeac.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTIE.

chez **CONTOU**, boulanger,

rue St-James, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

SUCCESEUR DE MARIE MILLERAT

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'église et de fête votive. — Vierges et St-Joseph de toute grandeur. Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailles. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

A AFFERMER

UNE

PROPRIÉTÉ

Située dans le canton de Montcuq, Lot, sur la ligne divisoire du Lot, et de Lot-et-Garonne, d'une contenance de 47 hectares, pouvant rivaliser pour le revenu, avec toutes les meilleures propriétés, en quel endroit qu'elles se trouvent.

Elle a des plantations de pruniers pouvant donner de 50 à 200 quintaux de prunes, 270 hectolitres de tous grains, en année ordinaire de 50 à 130 barriques de vin, et environ de 700 à 800 quintaux de foin, ou regain.

Le propriétaire laissera sur le prix d'affermir, pour 7,000 fr. de ca-beaux, utiles à l'exploitation, moyennant garanties suffisantes, plus les dépenses de la première année, à un prix d'estimation convenu.

Six personnes, deux femmes et quatre hommes, peuvent, s'ils sont capables, exécuter tous les travaux.

Le propriétaire garantira au prix qu'il a l'intention d'affermir, au preneur s'il a une famille de 4 personnes 1,000 fr. produit net; mais il faut pour cela qu'il produise tous les meilleurs renseignements sur sa manière d'agriculture.

S'adresser, pour tous renseignements à M. Saux, à Montcuq et à M. Lolmède, à Saux, notaires.

A VENDRE

LA

MAISON CARAYON,

avec Cour et Pressoir

Sise quai Ségur, en face la Promenade des Platanes.

Pour les renseignements : S'adresser à M. Toulza, aîné, ou à M^e Labie, notaire, à Cahors.